

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

USUMBURA , le 23 novembre 1955.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED



Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Subdélégation au
B.O.55 art.07I-02.
Aménagement prison
Kibungu

(1) N° 6I/4644 X
TRANSMIS COPIE pour information à
-Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.
-Monsieur le Chef du Service des Finances à
USUMBURA.
-Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
-Monsieur le **Chef** du Service de la Justice et
du Contentieux à USUMBURA.
Usumbura, le 23 novembre 1955.-
L'Ingénieur Provincial, Chef de Service
des Travaux Publics du Ruanda-Urundi
Sé/: J. VAN VLAENDEREN.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
K I B U N G U.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon
télégramme n° 6I/4523I7 du 17 courant et de vous
subdéléguer la somme de DEUX CENT MILLE FRANCS à
l'article 07I-02 du B.O.1955.

L'emploi de cette somme vous a été in-
diqué dans ma lettre n° 6I/4487 du 14 novembre 1955.
Elle doit donc couvrir l'achat des matériaux y repris.
La M.O.I. doit être payée à charge de l'article 07I-01.

Votre subdélégation totale "Achats sur pla-
ce" s'élève donc à 238.750 Frs.

Veillez, je vous prie, compléter votre
fiche I ter.

Je vous rappelle que tous achats de maté-
riaux doivent être engagés avant le 31 décembre 1955.-

L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DE SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI
J. VAN VLAENDEREN.,

2868 / Fin | H
26/11/55

Vous ne devez pas oublier de faire la fiche I ter.

CONGO BELGE — BELGISCH-KONGO
 SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :

Aangekomen te :



NUMÉRO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
43	Kinshasa	17	16	1:30	

Heure : 1:30

Uur :

Indications de service
taxées
Betaalde dienstaanwijzingen

TÉLÉGRAMME
Telegram

*Territoire
 de Kinshasa*

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstaanwijzingen :

- RP = Réponse payée.
Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre.
Brieftelegram
- CR = Accusé de récep.
Kenninggeving van ontvangst.
- TC = Collationnement.
Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.

De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)

(Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 Augustus 1940.)

*Chercherai un verreux deures au meilleur
 prix stop vous adresse offre eaffres dimensions
 desirees*

Ken F. Keisch